



# DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES



DAEU-A - option littéraire

Session 2024-2025

## DIPLÔME

Diplôme national de niveau 4, enregistré au RNCP (RNCP28217)

## MÉTIER VISÉS

Chargé d'accueil, auxiliaire de bureau, employé administratif, vendeur en magasin, aide de vie scolaire...

### Secteurs d'activité :

information et communication, activités de services administratifs et de soutien, administration publique, santé humaine et action sociale, commerce

## PUBLICS VISÉS

Tous publics souhaitant acquérir un niveau 4, équivalent au bac, et/ou souhaitant reprendre des études supérieures.

## PRÉ-REQUIS

Être non titulaire du BAC ou d'un titre admis en dispense.

Avoir interrompu ses études initiales depuis deux ans au moins **ET** satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Soit avoir vingt ans au moins au 1er octobre 2025 et justifier à cette date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ;
- Soit avoir vingt-quatre ans au mois au 1er octobre 2025.

## DURÉE, RYTHME, LIEU

**Durée totale** : 250 heures

**Dates de la session** : de septembre 2024 à mai 2025

**Horaires** : cours l'après-midi ou en fin de journée (jusqu'à 20h00) / ou cours à distance avec regroupements quelques samedis sur l'année.

**Lieu de formation** : Université Toulouse Jean Jaurès, Campus du Mirail, 5 allées Antonio Machado, TOULOUSE

## MODALITÉS DE CANDIDATURES

**Candidatures** entre le 5 mars et le 10 juin 2024

>**Dossier** de candidature accessible en ligne sur la plateforme [ecandidat](https://ecandidat.univ-tlse2.fr), rubrique "Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires"

>**Entretien** individuel sur rendez-vous

## OBJECTIFS

Le DAEU confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès du baccalauréat.

Il est homologué de droit au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Le diplôme permet d'évaluer d'une part, les connaissances et la culture générale, d'autre part, les méthodes et les savoir-faire des candidats en fonction des exigences requises pour la poursuite d'études supérieures.

Le DAEU permet :

- d'acquérir un niveau de culture générale ;
- de reprendre ses études à l'université mais aussi d'intégrer d'autres formations nécessitant le baccalauréat (BTS, DUT, diplômes de l'AFPA, des écoles de soins infirmiers, instituts de carrières sociales, etc) ;
- de se présenter à des concours pour lesquels l'obtention du niveau 4 est indispensable ;
- d'être reconnu dans un niveau 4 dans les grilles de classification.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Communiquer de façon claire et non-ambiguë en français
- Se servir aisément des différents registres d'expression de la langue française
- Développer une argumentation avec un esprit critique permettant de répondre à une demande ou apporter des conseils appropriés au regard d'un sujet concernant l'activité de la structure
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation

## PROGRAMME

Les disciplines du DAEU-A sont les suivantes :

Deux disciplines obligatoires :

- Français - 75 heures
- Langue vivante (anglais ou espagnol) - 75 heures

Deux disciplines optionnelles, de 50 heures chacune, choisies parmi les 5 suivantes.

- Histoire
- Economie
- Géographie
- Mathématiques
- Langue vivante : anglais ou espagnol (différente de la langue choisie en matière obligatoire)

Le programme détaillé de chacune des matières est détaillé sur la page web [www.univ-tlse2.fr/daeu\\_rubrique\\_programme](https://www.univ-tlse2.fr/daeu_rubrique_programme)

# DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

DAEU-A - option littéraire

Session 2024-2025

## TARIFS

**Frais de formation** : 9€/ heure, soit 2250 euros  
**Droits d'inscription annuels à l'Université** 170 €.

## FINANCEMENTS

La formation bénéficie du soutien de la Région Occitanie pour la formation des demandeurs d'emploi.



## DONNÉES STATISTIQUES

- ✓ 76 % de réussite au diplôme à la session de 2023\*
- ✓ 78 % de satisfaction de la formation\*\*
- ✓ 78 % des répondants précisent que la formation a répondu en tout ou partie à leurs attentes\*\*

**Les points forts selon les stagiaires** : "Avoir le choix de la matière ; les tutorats qui sont là au besoin ; disponibilité et implication des professeurs"

**Les diplômés du DAEU 6 mois après la fin de la formation\*\*\* :**

- ✓ 51 % poursuivent leurs études dont 72 % à l'UT2J
- ✓ 42 % sont en emploi, dont 9 % cumulent avec une reprise d'études
- ✓ 8 % préparent un concours
- ✓ 11 % sont en recherche d'emploi
- ✓ 92 % sont satisfaits de la formation

\*Taux calculé sur les présents à l'examen

\*\*Données issues de l'enquête de satisfaction de la formation menée entre avril et mai 2023 auprès des inscrits à la session 2022\_2023. 54 % de répondants

\*\*\*Données issues de l'enquête menée en décembre 2023, auprès des diplômés 2023, 6 mois après la fin de la formation, pour mesurer les impacts de la formation sur le devenir professionnel. 73 % de répondants. Certaines personnes cumulent plusieurs statuts. Ex : poursuite d'études et recherche d'un emploi/personnes cumulent plusieurs statuts.

## CONTACTS

📍 Université Toulouse Jean Jaurès  
Service de la formation continue et de l'apprentissage  
5 allées Antonio Machado 31058 Toulouse Cedex 09

✉ daeu@univ-tlse2.fr

🌐 [www.univ-tlse2.fr/formation-insertion/formation-continue](http://www.univ-tlse2.fr/formation-insertion/formation-continue) rubrique "Que faire sans le bac ?"

☎ 05 61 50 25 20 ou 05 61 50 42 32

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap**

L'université Toulouse - Jean Jaurès s'est engagée dans une politique volontariste en matière de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Quel que soit le handicap permanent - moteur, auditif, visuel, troubles du langage, troubles psychologiques, etc. - l'Université Toulouse - Jean Jaurès met en place des aides personnalisées pour permettre de mener au mieux le projet d'études.

## EQUIPE PÉDAGOGIQUE

**Responsabilité pédagogique :**

Jean-François TUFFIER, professeur agrégé.

**Présidente du jury de diplôme :**

Florence BEZIAT, Maître de conférence.

**Equipe pédagogique :** Enseignants chercheurs et chargés de cours dont la liste est [sur la page web du DAEU](#).

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nombre de stagiaires : 500 maximum

L'assiduité aux cours est obligatoire ainsi que la participation aux devoirs proposés pendant l'année (à chaque cours, émargement de feuilles de présence).

**Modalités en présentiel :**

Salles de formation équipées et accessibles aux personnes en situation de handicap.

La plupart des cours ont lieu en fin d'après-midi, 5 jours par semaine. La préparation est assortie d'un suivi pédagogique individualisé et/ou de renforcements méthodologiques en petits groupes dans chaque discipline étudiée (Tutorat)

**Modalités de la formation à distance :**

Plateforme pédagogique IRIS (sous moodle) et ENT personnalisé

Remise des supports de cours à la rentrée ; travail en autonomie ; regroupements plusieurs samedis dans l'année ; 8 devoirs maison à restituer dans l'année, corrigés et renvoyés par courrier

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle continu et un examen terminal.

L'examen se déroule lors d'une session unique au mois de mai et comporte une épreuve écrite par discipline. La présence aux 4 épreuves est obligatoire. Une note sur vingt est attribuée dans chaque discipline.

Le diplôme peut être présenté sous la forme d'une évaluation globale ou sous forme de modules capitalisables (dissociés). (Choix effectué au moment de l'inscription administrative). Le diplôme doit être obtenu en 4 ans maximum.

Pour être admis il faut que la moyenne des notes soit au moins égale à 10/20.

Les modules capitalisables : dans le cas où les épreuves sont présentées lors de sessions successives, le candidat doit obtenir au moins 10/20 à chacune des épreuves. Les notes des différentes matières ne se compensent pas entre elles.

Tous les stagiaires non reçus à l'issue de la première session ont la possibilité de demander à passer une deuxième session en septembre dans toutes les matières non validées.

En cas de non obtention du diplôme, les candidats peuvent conserver le bénéfice des épreuves dans lesquelles ils ont obtenu 10/20 au moins